

Reventin-Vaugris/Pays viennois

Demi-échangeur : le projet reconnu d'utilité publique

Le préfet de l'Isère a pris un arrêté qui reconnaît d'utilité publique le projet de demi-échangeur de l'A7 à Reventin-Vaugris. Du côté de la commune, on assure qu'on va se battre contre cet arrêté salué au contraire par le président de l'agglomération.

Par **Georges AUBRY** –



Voici une partie du projet avec la visualisation du demi-échangeur et le giratoire est. Document Vinci

Ce n'est pas une surprise. Le préfet de l'Isère vient, par arrêté, de déclarer d'utilité publique le projet de demi-échangeur (ou demi-diffuseur) sur l'A7 à Reventin-Vaugris. Le projet est porté par la société Vinci Autoroutes. S'il a [le soutien de Vienne Condrieu Agglomération \(VCA\)](#), il fait néanmoins polémique parmi certains élus de la gauche et surtout au sein des élus reventinois qui s'opposent au projet depuis 2016, lui préférant un tracé à 1,2 km plus au sud. Pour eux, il s'agit d'« un projet du passé » « à un coût supérieur au budget initial » qui va augmenter l'insécurité routière dans le village. [Ils évoquent « 200 % de trafic supplémentaire quotidien », dont 600 poids lourds.](#)

La préfecture, elle, observe que [la concertation autour du projet](#) a permis de recueillir [3 600 avis](#) avec « une large majorité » en sa faveur. Ainsi, il comporte la réalisation de bretelles d'entrée et de sortie, l'aménagement d'une gare de péage satellite, la construction de carrefours giratoires, le

réaménagement de l'aire de repos et l'aménagement d'un parking de covoiturage. « Une commission de concertation sera mise en place [...] Son objectif sera de favoriser la réalisation du projet en concertation avec tous les acteurs et d'y apporter les améliorations préconisées par le commissaire enquêteur » assure la préfecture.

Cette commission aura pour tâche notamment de vérifier la mise en place des mesures compensatoires – pour les protections acoustiques, le traitement paysager des aménagements, la protection de l'environnement naturel – de s'assurer de la protection des modes doux et de donner son avis sur les solutions proposées par Vinci Autoroutes.

Deux visions qui s'affrontent

Cet arrêté préfectoral ne va pas calmer les opposants au projet. « Cette décision nous laisse un sentiment de stupeur. Rien n'a été fait en concertation avec nous en ce qui concerne des équipements dont on va être victimes », réagit Édith Ruchon, la maire de Reventin-Vaugris. « J'avais écrit au préfet au mois d'août et je n'ai jamais eu de réponse. En revanche, on est convié à un comité de consultation mardi prochain alors que la décision est pliée », poursuit l'édile qui dénonce « [un déni de démocratie](#) ». Elle assure que la commune « ne va pas s'arrêter là ». Parmi les moyens envisagés, attaquer devant le tribunal administratif la déclaration d'utilité publique est une option sur la table. « On poursuivra le combat jusqu'au bout », assure M^{me} Ruchon. Celle-ci cible aussi directement le président de VCA. « Je m'étonne que Thierry Kovacs, en tant que vice-président chargé de l'environnement et de l'écologie positive au sein du Conseil régional, apporte son soutien à ce projet de bétonisation de terres rurales ».

Justement, du côté de Thierry Kovacs on ne voit pas du tout les choses de la même façon. « Je me réjouis de cette décision qui lève toutes les réserves et qui va permettre la réalisation de ce demi-échangeur attendu depuis des décennies par les habitants du territoire. Ceci après un processus de concertation en amont et une [enquête publique](#) exemplaire, menée par un commissaire enquêteur indépendant, qui a permis à tout le monde de donner son point de vue. Maintenant, il faut tous se mettre autour de la table pour mettre en œuvre ce projet » assure l' élu. « Et affirmer qu'il y a déni de démocratie car on n'est pas d'accord avec une décision prise démocratiquement, c'est juste du Trump et du populisme », tacle Thierry Kovacs.